



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 12/07/2024

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**15 JUL. 2024**

L'an **deux mil vingt quatre, le dix juillet, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Viviane PROVENZANO, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jean POLY, Mme Viviane PROVENZANO en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-075**

Domaine : 7.10 - Divers

**OBJET : Désaffectation de matériel et autorisation de vente : TRACTOPELLE CASE.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des ressources publiques ;

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant que la Commune possède dans son parc automobile un tractopelle CASE 580K, N° de série JH0015548,

Considérant l'offre formulée par M. Francis SAVY, Président de la Communauté des Communes des Pyrénées Audoise, en date du 27 février 2024, par laquelle il émet le souhait d'acquérir ce véhicule à hauteur de 13 000€.

Considérant que la désaffectation au service public et la vente de ce matériel sont nécessaires dans l'intérêt de la commune ;

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil municipal :

1. D'approuver la désaffectation du tractopelle de marque CASE 580K N° de série jjh0015548.
  - 1.1 D'approuver la vente du véhicule sus visé.
  - 1.2 De procéder à la sortie d'actif du véhicule du patrimoine de la commune.
2. D'autoriser une vente de gré à gré.
3. De retenir l'offre formulée par M. SAVY, Président de la CCPA pour un montant de 13 000.00€.
4. D'imputer la recette en section d'investissement du BP 2024.
5. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2024-075**

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-07-15T14-11-46.01 ( MI254357406 )

**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240715-2024-075-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Désaffectation de matériel et autorisation de vente  
: TRACTOPELLE CASE.

**Date de décision :** Jul 15, 2024 12:00:00 AM



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :**

**Acte :** [MA-DEL-2024-075.PDF](#)

**Préparé**

Date 15/07/24 à 14:11

Par JORDAN Edouard

**Transmis**

Date 15/07/24 à 14:11

Par JORDAN Edouard

**Accusé de réception**

Date 15/07/24 à 14:17